

## S'il vous plaît ne pas confondre !

C'est frappant de constater que les cercles d'éleveurs de la CICOFM soient mis dans le même panier que ceux de la RRFB. Cela donne ainsi une mauvaise image de la CICOFM. Dans ce domaine, nous devons préciser que la CICOFM ne fait pas les choses ensemble avec la section RRFB. La CICOFM est **une communauté d'intérêts**. Selon les statuts le but de la société est la garde, la promotion et la propagation des anciennes lignées de chevaux FM.

Le but sera atteint par :

- Information aux éleveurs et aux détenteurs de chevaux.
- Publication et caractéristique du cheval FM originel.
- Courtage d'animaux reproducteurs.
- Relations publiques.
- Représentation du cheval franches-montagnes à la FSFM
- Collaboration avec d'autres organisations intéressées au cheval franches-montagnes originel.

La CICOFM définit le franches-montagnes avec 0.00% -2% comme base. (Aussi les descendant dont les ancêtres avaient autrefois du SE), Les éleveurs sont libres de choisir dans quelle direction ils veulent faire de l'élevage. Bien sûr, la CICOFM taquine parfois ici et là lorsque la FSFM a des idées défavorables au cheval FM ou ne peut apporter aucun avantage. Quelques fois avec succès. Cependant à la fin la FSFM décide elle-même.

La RRFB est une section indépendante affiliée à la FSFM qui s'engage et élève pour l'ancienne génétique. Elle a, ses propres statuts, règlements, juges, concours de poulains et désigne ses étalons selon les règles de la RRFB. Sa définition du franches-montagnes est : 0.00% SE depuis 1950 en race pure. Elle a sa propre catégorie SBU. (Stud-book Urfreiberger ou ancien type).

Chers lecteurs, éleveurs, institutions et syndicats, quant vous gronderaient à nouveau sur « les éleveurs de zéro% » : Alors s'il vous plaît la définition exacte, **qui est vraiment concerné ! MERCI**

*Olga Saladin*

*Traduction: Jean-Pierre Graber*